

Le crédit de \$4,000 pour le bureau de poste de Montréal est biffé, vu que des modifications importantes doivent être apportées à cet immeuble.

Au chapitre des phares, le crédit affecté à la Pointe Saint-Laurent est fixé à \$10,000.

Le crédit du Point neuf milles à Kingston, est biffé.

Les autres crédits au chapitre des phares sont adoptés.

Sont également adoptés les crédits suivants: \$15,500 pour ponts et chaussées; \$70,000 pour sentences arbitrales et judiciaires; \$58,000 pour location et réparation d'immeubles publics.

Sur le crédit de \$10,000 pour l'achat de terrains destinés à la construction d'un hôpital et d'une station de quarantaine à Halifax,

M. McDonald (Lunenburg) qualifie cette opération de supercherie perpétrée contre le Dominion.

L'hon. M. Rose dit que le gouvernement veillera à ce que le Dominion en ait pour son argent.

Le crédit est adopté avec les autres crédits pour travaux publics, également \$92,501.53 pour phares et services de navigation côtière; \$136,000 pour services de navigation océanique et fluviale.

Le crédit de \$13,400 pour pêcheries du Québec et d'Ontario est adopté.

Sur le crédit de \$5,000 pour les traitements d'environ cinquante-sept surveillants, variant de \$300 à \$400 chacun, et des agents et gardiens locaux, déboursés compris, il est allégué que le Dominion n'est pas tenu de fournir ce service.

L'hon. M. Rose dit qu'à certains égards le système qui existait au Canada a été étendu à la Nouvelle-Écosse.

L'hon. M. Holton trouve extraordinaire que le système du Québec et de l'Ontario, provinces où la pêche est une industrie d'importance minime, soit étendu à la Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick où l'industrie revêt beaucoup d'importance et où,—il faut le supposer,—le système adopté pour protéger les pêcheurs est plus perfectionné que celui qui était en usage dans le Québec et l'Ontario.

Sir John A. Macdonald dit que le gouvernement fera une enquête sur cette question et si, comme on l'a prétendu, le Dominion n'est pas responsable de cette surveillance, le gouvernement ne demande pas mieux que d'en être soulagé.

Le crédit est adopté.

Sur le crédit de \$5,000 au chapitre des pêcheries,—indemnité des pêcheurs qui se conforment à la loi.

L'hon. M. Rose désire que ce crédit soit biffé, puisque c'est l'intention du gouvernement de mettre fin au système des primes.

M. Jones (Halifax) prétend que le gouvernement manque ainsi à ses engagements, car la population des provinces du Bas-Canada a été amenée à croire que le système des primes serait maintenu et amplifié advenant la réélection des candidats de l'Union. Le ministre de la Marine et des Pêcheries a envoyé une dépêche à cet effet à un fonctionnaire des provinces du Bas-Canada.

M. Blake exonère, en riant, le gouvernement des accusations que lui adresse le député d'Halifax. L'accusation veut que le gouvernement ait manqué à ses engagements, ayant promis d'étendre le système des primes à la Nouvelle-Écosse si les candidats de l'Union étaient réélus. Or, l'honorable député qui formule l'accusation était un adversaire de l'Union. Il est donc clair que le gouvernement se trouve exonéré. (*Rires*).

M. Mackenzie dit qu'il faudrait produire la fameuse dépêche dont on vient de parler. (*Rires*). Ce serait toute une curiosité.

Sir John A. Macdonald dit qu'il vient d'apprendre que la dépêche en question était ainsi conçue: «J'insisterai auprès du gouvernement du Dominion pour qu'on étende à la Nouvelle-Écosse le système canadien des primes.»

Le crédit est biffé.

Les autres crédits figurant au chapitre des Pêcheries sont adoptés.

Le crédit de \$144,648.47 pour indemnités en vertu des Lois seigneuriales, est adopté; également le crédit de \$8,490 pour rentes et subventions aux Indiens.

Les crédits suivants sont ensuite adoptés: bois en grume \$70,500; inspection de chemins de fer et navires à vapeur \$12,162.

Sur la partie de ce dernier crédit qui concerne l'inspection des chemins de fer, soit \$3,550.

M. Jones (Leeds) dit qu'il n'a jamais compris ce que font les surveillants. Quand un accident se produit, ils se rendent sur les lieux et dressent un procès-verbal, mais jamais encore n'a-t-il entendu parler d'un cas où les inspecteurs en question ont prévenu un accident.

(*Rires forts et prolongés*).

L'hon. M. Rose dit que lui non plus n'a jamais entendu parler d'un tel cas. (*Rires*).